

## L'EXPRESS POLITIQUE



### 10 000 licenciements

Le gouvernement de l'Ontario doit annoncer le licenciement de quelque 10 000 fonctionnaires, demain à Toronto, alors qu'il précisera les détails de compressions devant atteindre plusieurs milliards de dollars. Avant même que n'ait été précisée leur nature, les mesures annoncées par la province ont provoqué de violentes manifestations ainsi qu'une grève de plus d'un mois, ces dernières semaines. Néanmoins, la Presse Canadienne a appris hier, de sources gouvernementales anonymes, que les 10 000 mises à pied seront échelonnées sur deux ans tout en étant annoncées ministère par ministère. Pas moins de 3000 licenciements doivent suivre lors du dépôt du premier budget du gouvernement conservateur, en mai.

Presse Canadienne

### Le français en Ontario

Une autre ronde de compressions n'empêchera pas l'Office des affaires francophones de l'Ontario de continuer à offrir ses services, ont indiqué hier ses responsables, qui se sont faits rassurants face aux rumeurs selon lesquelles le gouvernement Harris s'apprête à sabrer d'un autre 35 pour cent le budget de l'organisme. « C'est normal que les gens s'inquiètent et ça nous rassure d'une certaine façon. Mais l'Office va être présent et va continuer de fonctionner selon son mandat », a indiqué François Larsen, porte-parole de l'organisme en réaction aux révélations d'hier des néo-démocrates sur les compressions à venir de 4,3 milliards.

Presse Canadienne

### Chrétien en Roumanie

Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, se rendra en Roumanie, la semaine prochaine, et prendra part à l'inauguration de la première centrale nucléaire de ce pays, érigée au moyen de la technologie canadienne, a fait savoir hier le gouvernement roumain. Selon le communiqué transmis par Bucarest, M. Chrétien et le président roumain Ion Iliescu procéderont mercredi prochain à l'inauguration officielle de la centrale de Cernavoda, située sur le bord du Danube, à l'est de Bucarest. Cette cérémonie constituera le point culminant du séjour officiel de deux jours du premier ministre canadien en Roumanie, qui débutera le 16 avril.

Reuter

### Dion rencontre Filmon

Le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion rencontrera le premier ministre albertain Gary Filmon, aujourd'hui à Winnipeg, pour discuter de la question de l'unité nationale. Le gouvernement fédéral prépare ainsi le terrain en vue d'une importante rencontre des premiers ministres canadiens, prévue pour le mois de juin, et qui devrait porter sur les questions de l'unité nationale ainsi que du chômage. Dion espère créer un quelconque consensus sur la meilleure façon de procéder sur la question de l'unité nationale. Il devra agir vite, selon les stratèges fédéraux, parce qu'il doit composer avec un gouvernement souverainiste à Québec et que la prochaine ronde de négociations pour des amendements constitutionnels doit avoir lieu en 1997. Le député libéral Paul Devillers, secrétaire parlementaire du ministre Dion, a dit espérer que la rencontre des premiers ministres permettra de dégager au moins quelques points de convergence.

Presse Canadienne

Autres informations pages B4 et B5

## Des péquistes « en beau maudit »

### La position du gouvernement Bouchard dans le dossier linguistique provoque des remous chez les militants de la région métropolitaine

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le fossé qui apparaît entre le gouvernement Bouchard et les militants du PQ de Montréal dans le dossier linguistique a un impact négatif sur la campagne de financement et l'effectif du parti, selon la présidente de l'association péquiste de Mercier, Loriane Séguin.

« Le rapport (le bilan linguistique rendu public il y a deux semaines) dit qu'il faut une volonté politique pour faire du français la langue commune au Québec et les militants constatent qu'il n'y a tout simplement pas de volonté politique », lance Mme Séguin.

À son avis, « ce ne sont pas les trois ou quatre petites corrections que le gouvernement entend faire à la loi 101 » qui changeront le cours des choses et empêcheront les francophones de devenir minoritaires à Montréal.

Hier, Mme Séguin faisait largement écho aux propos des présidents régionaux de l'ensemble des 31 comtés de Montréal, MM. Bruno Viens et Sylvain Lépine pour qui les militants péquistes sont passablement froissés d'apprendre que

le gouvernement a déjà, en pratique, pris ses décisions dans le dossier linguistique, avant même le conseil national convoqué pour discuter précisément de cette question, les 26 et 27 avril.

Les présidents des 31 comtés de Montréal se réunissent ce soir à la permanence du PQ pour parler de la question linguistique, et il y a fort à parier qu'ils maintiendront la position adoptée conjointement il y a tout juste deux semaines, c'est-à-dire le maintien du programme actuel du PQ sur la langue qui prévoit l'abrogation de la loi 86 et le retour à l'unilinguisme français dans l'affichage. « Tout le monde est à peu près d'accord pour ne pas changer le programme, sauf qu'on se demande si c'est le moment de l'appliquer », résume Mme Séguin.

Selon elle, Lucien Bouchard et la ministre Louise Beaudoin se contentent de formules creuses quand ils lancent péremptoirement que « Montréal n'est pas une ville bilingue ». « Tout le monde au PQ se demande ce qu'ils veulent dire. Ils pensent satisfaire certains membres mais on ne voit rien dans les faits. Ce qu'ils nous disent, en fait, c'est "achalez-vous pas avec le dossier linguistique", soutient la présidente de Mercier.

Le PQ est en campagne de financement, et « les gens refusent de financer, ou de renouveler leur carte de membre parce qu'il ne sont pas d'accord avec le gouvernement sur la question linguistique. Dans l'Ouest de l'île c'est très fort comme réaction », ajoute-t-elle, précisant que ce mécontentement « n'est pas seulement sur la langue ». « Des gens nous disent aussi que le programme social-démocrate du PQ a pris le bord », a-t-elle souligné.

« Les militants sont en beau maudit. Ils avaient l'impression qu'il y aurait un véritable débat au conseil national du 27 avril. Or, cela semble décidé d'avance », explique-t-on en coulisses chez les

péquistes montréalais.

« Plusieurs militants m'ont parlé du processus qui avait été utilisé, plusieurs n'étaient pas heureux », souligne Bruno Viens, président régional de Montréal-Centre, qui réunit 14 comtés. Mais le contenu aussi pose problème. La semaine dernière, les militants de Montréal-Centre réaffirmaient que le chapitre 10 du programme du PQ — sur la loi 101 — devait être maintenu.

Pour Sylvain Lépine, président régional des 17 comtés de Montréal-Sainte-Marie, « la perception qu'on a est qu'il y a une forte volonté à Montréal de maintenir tel quel le programme du PQ ».

Lundi soir, la direction de Mercier se réunissait, après un bref exposé du ministre Robert Perreault qui a indiqué que le moment n'était pas opportun pour rouvrir la marmite linguistique. Les 11 membres de la direction ont rapidement convenu que le maintien du chapitre 10 du programme — qui prévoit le retour à l'affichage unilingue français — s'imposait.

## Jean-Claude Saint-André choisi candidat péquiste dans L'Assomption

MARIO FONTAINE

Jacques Parizeau a fait ses adieux hier soir à ses militants du comté de L'Assomption, qu'il est allé rencontrer une dernière fois à l'occasion de l'assemblée d'investiture qui a désigné à sa succession son ancien secrétaire de circonscription, Jean-Claude Saint-André.

Accompagné de son épouse Lisette Lapointe, qui a un temps songé elle-même à le remplacer, l'ex-premier ministre n'avait pas rencontré ses troupes de L'Assomption depuis sa démission, en janvier dernier. Détendu, à l'aise, M. Parizeau les a invités à ne pas changer leur « foi profonde dans notre pays du Québec ».

« Il n'y a pas assez de jeunes ici ce soir. Essayez d'en trouver, c'est important », a aussi lancé M. Parizeau à ses militants. Des militants très nombreux, puisque pas moins d'un millier de personnes ont participé à cette assemblée mouvementée.

Trois candidats étaient en effet en lice pour remporter l'investiture péquiste qui, dans L'Assomption, équivaut presque à un laissez-passer pour l'Assemblée nationale. M. Parizeau y a été élu aux quatre élections auxquelles il s'est présenté dans le comté, le seul intermédiaire libéral étant survenu lorsqu'il a démissionné au moment du « beau risque » de René Lévesque.

« Jacques Parizeau nous a amenés à 50 000 voix près de notre destin national. Il nous a donné le goût d'aller plus haut », a expliqué le vice-premier ministre, Bernard Landry, dans son hommage à son

ancien chef.

Ce dernier semble bien déterminé à profiter de sa retraite, mais il n'abandonne pas complètement la politique pour autant. Il a promis à son successeur de venir faire du porte-à-porte avec lui aux prochaines élections, et même de s'occuper d'organiser les assemblées de cuisine lors du futur référendum.

La victoire de M. Saint-André a nécessité deux tours de scrutin. De fait, c'est le directeur général de la commission scolaire Le Gardeur, Thomas Duzyk, qui était favori. Mais les partisans de l'avocat Alain Manseau — éliminé au premier tour — ont reporté leurs votes sur



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

L'assemblée d'investiture péquiste d'hier soir a désigné à la succession de Jacques Parizeau, dans L'Assomption, son ancien secrétaire de circonscription, Jean-Claude Saint-André.

## Québec prêt à discuter de peuple à peuple

MARIO FONTAINE

Québec ne ferme pas la porte à une conférence des premiers ministres sur la Constitution, mais à la condition d'être traité d'égal à égal, de discuter de peuple à peuple. « Si c'est pour être considéré comme une province parmi dix autres, ce n'est pas intéressant », a expliqué

hier le vice-premier ministre, Bernard Landry.

Jean Chrétien n'a pas été très coopératif sur la question québécoise ces dernières années, fait valoir M. Landry.

Ottawa envisagerait de convoquer un sommet sur l'unité nationale en juin prochain. Or, soutient M. Landry, « l'unité nationale com-

me telle est un mythe : il y a deux nations », deux peuples. Si les pourparlers se déroulent sur cette base, une discussion est possible, croit le député de Verchères, qui rappelle la politique du gouvernement péquiste d'assister aux conférences fédérales-provinciales lorsque les intérêts vitaux du Québec sont en cause.

## L'OLF invite les citoyens à se plaindre aux commerçants

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour répondre aux attentes de la ministre Louise Beaudoin, qui exprimait la semaine dernière la volonté de faire appliquer à la lettre la loi 86 sur l'affichage, la présidente de l'Office de la langue française invite les citoyens à... éviter de faire appel à son organisme.

Selon Nicole René, les cas d'affichage illégal se régleraient beaucoup plus rapidement — le temps de traitement moyen d'une plainte est de six mois à l'OLF, débordé d'appels — si les citoyens se plaignaient directement au commerçant en question.

« Depuis que l'OLF existe, on s'y remet exclusivement pour faire respecter ses droits linguistiques. Au contraire, il faut que chacun prenne ses responsabilités. Se plaindre au commerçant, c'est la façon la plus efficace de faire. Comme consommateur, on a beaucoup plus d'influence : le client a toujours raison alors qu'un organisme gouvernemental est perçu comme une police », explique-t-elle.



Nicole René

Ces plaintes sur l'affichage émanant de citoyens ont connu une hausse vertigineuse de 30 pour cent depuis un an et se chiffrent vraisemblablement à 3000 d'ici la fin de l'année, indique Mme René. On estime que 42 pour cent des commerces possèdent au moins une affiche non conforme à la loi.

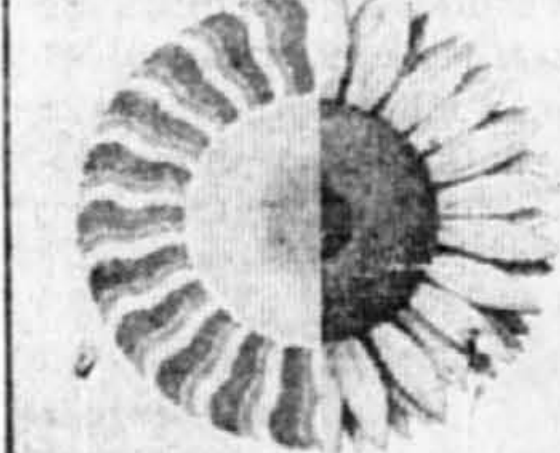
L'OLF prévoit orchestrer une large campagne d'information dans les prochains mois, qui s'adresserait directement aux commerçants pour leur rappeler les règles en vigueur sur l'affichage.

« Il n'y a eu aucune campagne d'information depuis le passage de la loi 86 (qui instaure l'affichage à nette prédominance du français). Dans 90 pour cent des cas, les commerçants sont de bonne foi, mais mal informés », explique Mme René.

Par ailleurs, la présidente se défend bien de démontrer un nouveau zèle, à la suite des annonces de Mme Beaudoin, dans le cas des produits kascher, destinés aux Juifs, qui ont dû être retirés des tablettes de certains supermarchés en pleine célébration de la Pâque juive.

« Le dossier était en traitement bien avant. Depuis 1978, nous avons des plaintes, c'est loin d'être un sujet neuf », plaide-t-elle.

### REPORTAGE PUBLICITAIRE



Préparez-vous pour tout un

# été

## Salon vacances et loisirs d'été

Du 19 au 21 avril, Palais des Congrès de Montréal

Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans

La Presse

Un événement Promexpo

Édition métropolitaine seulement

# Éditorial

La Presse

PAUL DESMARAIS  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY  
PRÉSIDENT  
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON  
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC  
ÉDITORIALISTE EN CHEF

## Danger public à la CECM!

On a beau s'y attendre; on ne s'y fait toujours pas.

Une fois de plus, la CECM a choisi de faire bande à part. Et de nier la réalité à laquelle est confrontée la population qu'elle a mandat de servir.

Résultat: la plus importante commission scolaire du Québec a refusé de s'associer à un effort collectif sans précédent ici pour sensibiliser les Québécois au sida. Et plus spécialement les jeunes qui constituent un groupe particulièrement vulnérable.



Pierre Gravel

Alors que, pour une fois, tout le monde met l'épaule à la roue pour dispenser une information pertinente, inculquer des réflexes de prudence et combattre les préjugés envers les victimes, il eût été simplement normal que les autorités de la CECM assument aussi leurs responsabilités. Ou à tout le moins s'abstiennent de mettre des bâtons dans les roues à ceux qui se désolent pour le faire à leur place.

Décidément, cette petite clique d'intégristes qui a confisqué le pouvoir au profit de son idéologie n'est pas qu'une insulte à la démocratie. Elle est devenue un véritable danger public.

## Corée du Nord: gouvernement sans amis

La Corée du Nord vient de dénoncer une des clauses les plus importantes de l'armistice de 1953 avec la Corée du Sud et a pénétré à plusieurs reprises avec des armes lourdes d'infanterie dans la zone démilitarisée à Panmunjom.



Frédéric Wagnière

Ce défi, ponctué de rhétorique guerrière, est inquiétant. Mais les militaires américains sur place disent qu'il n'est appuyé par aucun préparatif d'envergure en vue d'une invasion du Sud de la péninsule.

Cette crise fait penser à celle que Pékin avait provoquée, il y a quelques semaines, au moment des élections à Taïwan. La menace d'invasion avait aussi continuellement été démentie dans les faits.

Les élections législatives de demain en Corée du Sud ne sont sans doute qu'une coïncidence et c'est plutôt le président Bill Clinton, qui visitera la Corée dans une semaine, qui est visé par ce bruit de sabres.

Le parti au pouvoir à Séoul est en difficulté à cause de nombreux scandales de corruption qui l'entachent; mais la menace nord-coréenne devrait lui assurer de rester la plus importante force politique. L'avantage pour Pyongyang dans tout cela est loin d'être évident.

En réalité, le gouvernement nord-coréen de Kim Jong-Il cherche désespérément à nouer des relations avec Washington, comme il l'avait déjà fait au sujet de son programme de développement nucléaire.

Il s'agirait, cette fois, de négocier une paix et d'établir des relations diplomatiques et commerciales. Pyongyang ne veut pas traiter avec Séoul, un processus qui inviterait à la comparaison entre la 11<sup>e</sup> puissance économique au monde et le parent pauvre qui consacre un tiers de son PIB à entretenir une énorme armée, en dépit de la famine qui sévit dans le pays depuis quelques années.

D'ailleurs, même la Chine fait remarquer à juste titre qu'après 40 ans, il serait utile de remplacer l'armistice par une paix négociée entre les deux Corées.

**Il ne serait pas du tout étonnant que la prochaine intervention des Nations unies et de la communauté internationale en Corée du Nord ne vise pas à y maintenir la paix, mais plutôt à y apporter une aide humanitaire massive.**

En principe, c'est la sagesse même, mais il y a d'énormes difficultés d'ordre pratique. Le gouvernement de Kim Jong-Il est vraisemblablement incapable de briser son isolement et de s'ouvrir à la moindre influence du Sud.

De son côté, Séoul a vu ce qu'a coûté la réunification allemande, et n'a pas l'intention de s'y lancer tête baissée. D'autant plus qu'en comparaison, les conditions étaient idéales en Allemagne.

À défaut d'une solution pancoréenne, il faudra que les «grands» s'en mêlent, dont trois de ceux-ci, la Chine, la Russie et le Japon, se trouvent être des voisins de la Corée.

Mais ces pays se soucient beaucoup plus d'établir de solides relations avec le Sud prospère qu'avec le dernier tyranosaurus de la guerre froide. Même la Chine trouve de plus en plus son allié gênant.

Cette attitude ne vaut pas une grande influence à Pyongyang, un gouvernement qui apparaît désormais sans amis et sans avenir.

Il ne serait pas étonnant que la prochaine intervention des Nations unies et de la communauté internationale en Corée du Nord ne vise pas à y maintenir la paix, mais plutôt à y apporter une aide humanitaire massive.

L'INCROYABLE MORDECAÏ VA-T-IL RÉAGIR?



DROITS RÉSERVÉS

## Les rabbins de la langue

Les étagères des boutiques du Quartier chinois plient sous les emballages ne comportant pas un seul mot de français. Le «deer's tail extract» et le «all natural oriental herbal tea» sont vendus en anglais et en chinois seulement, sans que personne ne monte aux barricades. Cette indifférence tranche avec l'offensive déclenchée par l'Office de la langue française pour empêcher la distribution d'aliments kascher étiquetés en anglais et importés spécialement pour la période de la Pâque juive.



Agnès Gruda

Pourquoi les gardiens de l'orthodoxie linguistique ont-ils choisi ce moment précis pour lancer cette croisade contre un phénomène qui n'a rien de nouveau? Les explications confuses données par nos «rabbins de la langue» ne permettent pas d'éclaircir ce mystère. Ce qui est clair, c'est que cette intervention est profondément ridicule. Et qu'elle provoque une surenchère émotive dont on aurait très bien pu se passer.

Le 20 mars dernier, l'OLF demandait à un distributeur de produits kascher de retirer les produits unilingues et de s'assurer que l'infraction ne se répètera pas à l'avenir. Dans sa lettre, l'Office incite la compagnie à la plus grande célérité, puisque les produits en question ne se trouvent sur les tablettes que pour un temps limité.

Cette brève missive en dit long sur les intentions de l'OLF, qui tentait hier de s'en sortir en soutenant que son intervention n'avait rien à voir avec la célébration religieuse. Tiens donc! Pourquoi cette précipitation, alors? N'était-ce pas pour empêcher que les produits ne soient vendus pendant la semaine pascale? Pour attraper le corps du délit avant qu'il ne disparaisse des étagères? Avec sa lettre, qui montre bien que son action-clair visait

spécifiquement les quelques jours où les produits importés inondent les épiceries, l'Office peut difficilement plaider l'ignorance. Il se cale tout seul.

Il y a une dizaine d'années, le Conseil de la langue française avait recommandé que les produits kascher soient traités comme des produits religieux et soustraits à l'application des règles d'étiquetage. On peut être d'accord ou pas avec cette recommandation. On peut estimer que le marché kascher montréalais est suffisamment important, et comporte aujourd'hui suffisamment de clients francophones, pour justifier un étiquetage français. Pas seulement pour la Pâque, mais à longueur d'année.

**Aurait-on voulu faire exprès pour saboter les efforts de réconciliation interethnique de l'actuel gouvernement qu'on n'aurait pas procédé autrement.**

L'Office de protection des consommateurs le soin de veiller à l'application des règles d'étiquetage.

Mais cela ne change rien à la grossièreté de la démarche de l'OLF, qui a choisi la méthode dure, en se lançant dans une sorte de blitzkrieg contre les matzos et le gefilte fish au moment précis où la consommation de produits kascher répond aux impératifs du rite pascal. Aurait-on voulu faire exprès pour saboter les efforts de réconciliation interethnique de l'actuel gouvernement qu'on n'aurait pas procédé autrement.

## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Au nom du stilton anglais, pitié pour les fromages!

Monsieur David Dingwall,  
ministre de la Santé

J'apprends avec stupéfaction que vous interdirez sous peu l'importation de fromages de lait cru en provenance de pays qui, comme la France, savent y faire depuis 1 000 ans et où la population se porte aussi bien que la nôtre.

Si cette information est véridique, elle confirmera ce que je pense de vos fonctionnaires: en matière de santé et en matière culinaire, ils n'ont d'égal en ignorance et en stupidité que l'insipidité de la cuisine anglo-saxonne.

Continuez dans cette veine et vous ferez des Canadiens un peuple fort et uni dans le hot-dog et le «bubble gum». À moins que vous ne vous raviez en pensant au merveilleux stilton anglais?



David Dingwall

Guy SAULNIER

### Sensationnalisme

Tout le monde a assisté, le 1er avril dernier, à la mort en direct d'un arbitre, John McSherry, pendant le match d'ouverture des Expos et des Reds, à Cincinnati.

En effet, comment peut-on ne pas avoir vu ces images tout simplement tristes et épouvantables puisque les médias n'ont cessé de les montrer et de les remonter? Je suis bien d'accord avec le fait que cet homme était un homme public. Mais nos médias n'ont-ils pas dépassé les bornes en nous re-

montrant sans cesse les images de John McSherry s'effondrant sur le sol? Les médias n'ont-ils pas manqué de respect et de dignité envers McSherry en mettant à la une de leurs journaux une photo de l'arbitre en train d'agoniser (la langue pendante, le visage bleu et les yeux exorbités)?

Je peux bien croire que la population a le droit de voir et de savoir et que John McSherry était un homme public, mais cet homme n'avait-il pas le droit de mourir en paix, sans que sa mort se retrouve au centre de tant de sensationnalisme? Je trouve très aberrant et très épouvantable que les médias se servent de la mort de quelqu'un pour faire vendre leurs journaux.

Je pense que cet arbitre — qui semblait être bien aimé dans la grande famille du baseball — méritait un hommage beaucoup plus respectueux et gratifiant que celui qu'il a eu à la une des journaux du 2 avril 1996.

Stéphanie HÉROUX  
Montréal

### En accord avec le docteur Quenneville

Docteur Yves Quenneville,

Moi aussi, j'ai regardé l'émission Urgence qui portait sur la mort du neurochirurgien et j'ai fondu immédiatement en larmes car la scène était trop dure à regarder.

Dernièrement, mon père est décédé à l'âge de 52 ans d'un cancer du lymphome Hodgkins. Il est mort à domicile après trois jours de consommation intensive de morphine. Il était tellement souffrant que même la morphine soulageait à peine ses malaises.

Je suis donc d'accord avec vous (La Presse, 3 avril) pour dire que la scène d'Urgence n'aidait pas du tout la cause

que vous supportez et je vous félicite d'avoir crié tout haut votre opinion. Car il est vrai que les gens croient que la morphine tue. À ce jour, ma mère est encore convaincue que c'est la morphine qui a tué mon père.

Chantale CADIEUX  
Laval

### Abus de pouvoir public

Ce qui est révoltant, c'est l'abus de pouvoir dont font souvent preuve les gestionnaires publics. Comme ils ont étiré à la limite le pouvoir normal de taxation que nous leur avons laissé, ils trouvent de nouveaux moyens détournés d'assouvir leur appétit insatiable.

Il y a quelque temps, nous avons vu la création des «frais de stationnement» dans les hôpitaux. Les frais de téléviseurs sont déjà aberrants à 5,25 \$ par jour (le coût d'un téléviseur est payé en moins de deux mois). Aujourd'hui, l'hôpital Sacré-Coeur recidive avec des frais de 2 \$ par jour pour l'usage du téléphone dans les chambres. Demain, ce sera quoi? Les frais des repas s'en viennent et à quel prix? Je suis totalement d'accord pour charger en supplément à la population les «justes» frais non essentiels aux soins. Là où je décroche, c'est quand on «profite» d'un marché captif pour installer une taxe et ainsi éponger d'autres services rendus qui sont déjà couverts par notre taxation.

Svp, gens qui nous gouvernent, dépêchez-vous de privatiser, pour notre survie, les services que vous ne semblez pas capables de gérer avec efficacité (au sens de bien faire les «bonnes» choses).

Bruno FOURNIER  
Sainte-Julie

## Opinions

# Intoxication et homicide: où est le sujet responsable?

## Le jugement de la Cour suprême nous ramène quelques décennies en arrière

JACOB AMNON SUISSA

L'auteur est chargé de cours au Département de travail social de l'Université du Québec à Montréal.

La Cour suprême vient de décider, le 20 mars dernier, que les personnes accusées de meurtre pourront invoquer plus facilement l'état d'ivresse pour faire réduire la sévérité des accusations portées contre elles.

Déjà, en 1994, le juge Salhany, de la division de la Cour de l'Ontario, statuait que l'abus d'alcool constituait la cause de l'agression sexuelle d'un homme sur une femme. Dans ce cas, l'agresseur avait été condamné à 6 mois de prison après qu'il eut reconnu les faits suivants: il était alcoolique, il reconnaissait sa culpabilité et disait vouloir assister aux réunions d'Alcooliques anonymes.

À la lumière de ces décisions, on peut se demander si l'application de ces mesures pénales ne réduit pas, jusqu'à un certain point, l'obligation des individus d'être responsables de leurs actions et de leurs comportements? Face à cette question, la réflexion qui suit tentera d'apporter quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, il faut préciser que ce type de décisions s'appuie sur une certaine conception de l'individu où il est considéré partiellement responsable, étant donné la dimension de perte de contrôle qui est associée à l'intoxication extrême. Cette notion de perte de contrôle se retrouve intégrée généralement au centre du discours dominant sur l'alcoolisme au plan médical et est fortement véhiculée par le regroupement des Alcooliques anonymes au plan idéologique.

Le problème avec cette conception est qu'elle attribue à la substance le contrôle sur l'individu, ce qui pose la question d'un certain déplacement du rapport sujet/objet. D'ailleurs, la première des 12 étapes des Alcooliques anonymes insiste sur le fait qu'il faut se considérer avant tout impuissant devant la substance alcool avant de bénéficier d'un certain impact thérapeutique. Cette con-

ception de l'individu produit certains effets qui peuvent être néfastes au plan individuel et social. Sous cet angle, l'individu n'étant plus considéré comme le sujet porteur d'un certain contrôle dans sa relation avec la substance, disparaît derrière celle-ci qui prend le relais du sujet. La substance/sujet et la personne/objet, tel est l'effet secondaire et néfaste de cette vision.

Axée donc principalement sur la notion de perte de contrôle et de la maladie de l'alcoolisme, cette perspective donne à la substance un pouvoir et une valeur qu'elle ne possède pas a priori. Il y a là une explication fondée sur une extension de la physiologie et de la biologie appliquées au comportement, perte de contrôle et maladie obligent. Où sont les motivations et les choix des individus dans la gestion responsable de leurs comportements?

Quand on pense à la criminalisation des comportements alcooliques sur les routes du pays et aux multiples décès dus aux personnes conduisant avec facultés affaiblies, on ne peut que remarquer qu'il y a un net paradoxe entre le but avoué de contrôler pénalement ou thérapeutiquement ces personnes et le fait d'accepter l'argument qu'il y a simultanément une perte de contrôle de ces mêmes individus.

Dans les cas de violence conjugale familiale et d'abus sexuels, les agresseurs font souvent appel à cette même notion de perte de contrôle et invoquent la défense d'ivresse extrême. Avoir ou ne pas avoir l'intention d'abuser ou de tuer leurs victimes, telle est la question qui revient au centre des débats

dans les cours de justice. Comment juger de l'intention réelle des individus? Où est la distinction entre la victime et l'agresseur? Peut-on attribuer aux agresseurs la responsabilité des comportements sur une base non équivoque? Pourquoi doit-on recevoir une peine plus sévère si on peut chercher l'argument de l'ivresse extrême comme alternative à l'incarcération?

Devant ces multiples questions, on remarque que plus on a recours à ce type de défense, plus nous contribuons à étioler de plus en plus de citoyens comme étant victimes d'un processus de perte de contrôle et d'une maladie, dans ce cas-ci l'ivresse extrême.

Derrière cet argument a priori pénal, résidant de la vision médicale qui défend au plan scientifique l'idée que l'alcoolisme, comme d'autres comportements compulsifs, constitue une maladie. Cette combinaison médico-légale représente la pierre angulaire qui permet de légitimer au plan scientifique ce type de scénarios. Or, dans les faits, il n'y a aucune preuve concrète qui peut démontrer hors de tout doute que l'ivresse extrême constitue une maladie et une perte de contrôle. L'état des connaissances à ce sujet est très clair: c'est d'abord un problème d'individu et de société et non de substance. Dans cette optique on ne peut blâmer une substance, aussi toxique qu'elle soit, d'être partiellement responsable de nos comportements. La majorité des individus consomment de l'alcool sans en abuser et demeurent responsables de leur gestes.

Parallèlement à cela, plusieurs personnes peuvent abuser de substances diverses sans incommode ou causer de tort à autrui. La question est et reste une question de choix, de jugement et de responsabilités personnelles. Ces réalités ne peuvent se substituer par un discours sur la perte de contrôle et la maladie.

En conclusion, on peut dire que ce jugement de la Cour suprême nous ramène quel-

ques décennies en arrière, de la même façon qu'elle a, en septembre dernier, invalidé la loi réglementaire sur les produits du tabac.

En ne distinguant pas les motifs et les raisons à la consommation comme étant des facteurs importants avec la substance, on minimise la volonté personnelle des individus qui est inscrite dans un certain déterminisme corporel. Depuis la décision de la Cour suprême sur le tabac, plus de jeunes adolescents sont tombés dans la sphère du tabagisme.

Avec cette nouvelle décision sur l'ivresse extrême, nous ouvrons également la porte à des situations où les individus agresseurs peuvent se réfugier dans une défense au nom de la perte de contrôle. Qu'advient-il alors avec les milliers de femmes et d'enfants qui sont abusés pas de personnes qui peuvent toujours invoquer ce type de raisons? Que dire aux mères de familles qui ont perdu leurs enfants à cause de personnes qui conduisaient leur véhicule en situation d'intoxication?

L'histoire récente de la criminalisation des conduites automobiles avec facultés affaiblies constitue une contradiction avec ce type de réalité. Même si on doit nuancer l'aspect de l'acte prémédité versus non prémédité dans les cas de meurtres, l'abus d'alcool ou de toute autre substance ne peut nous expliquer de manière satisfaisante le processus des gestes posés par les personnes en question.

C'est en dernière instance aux individus-sujets et non comme des objets passifs que revient la décision, la motivation et le choix de faire les gestes responsables envers soi et envers autrui. L'application des lois ne peut détourner la responsabilité sociale des citoyens au nom d'un abus de telle ou telle substance et de ses conséquences « incontrôlables » sur les sujets en question.

## Grands barrages: Bouchard fait erreur

PHILIPPE DUNSKY

L'auteur est codirecteur du Centre HÉLIOS-Stratégies énergétiques et environnementales. Il était également membre de la Table de consultation sur l'énergie.

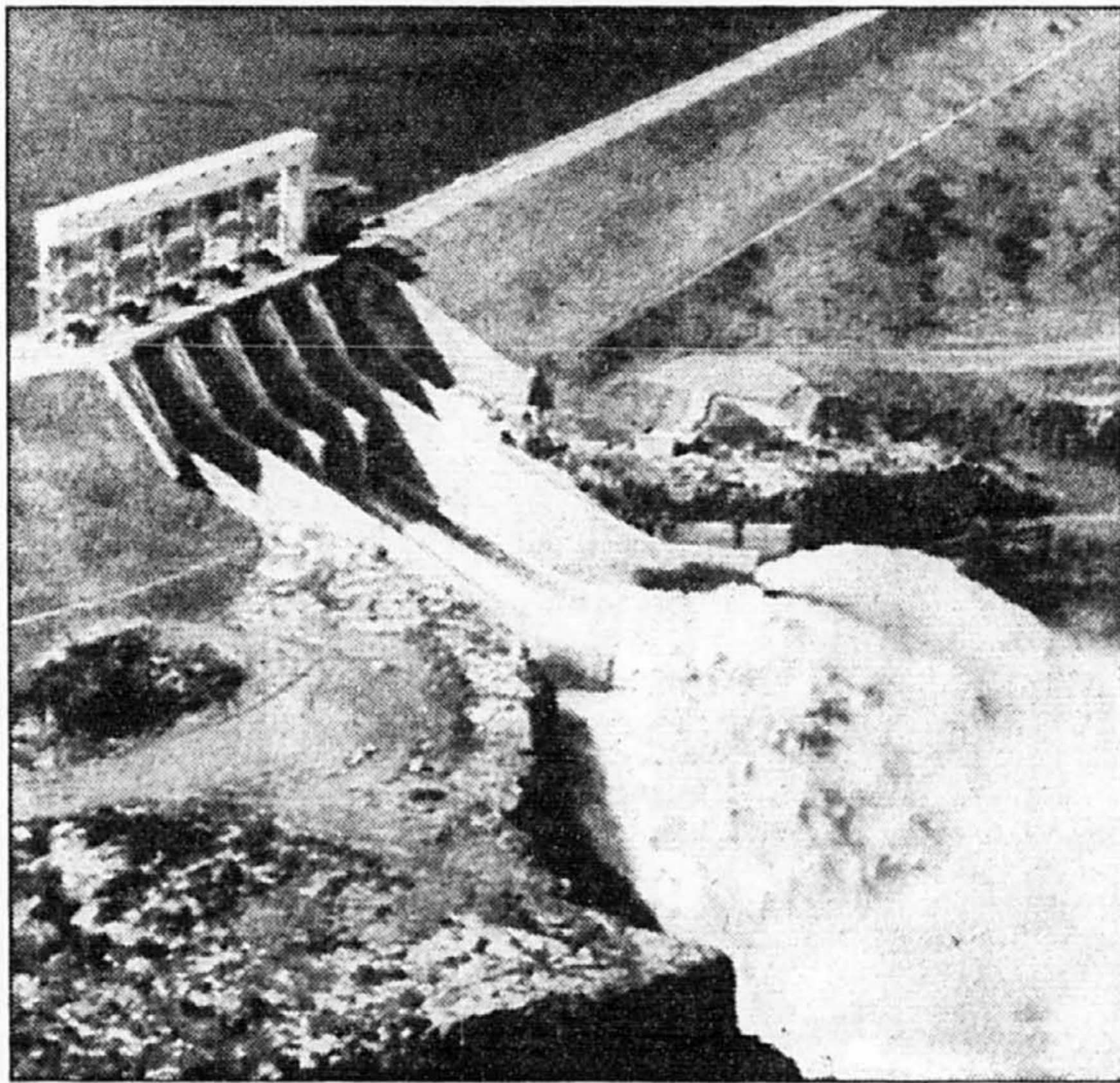
Lors de la clôture du sommet socioéconomique, le premier ministre Lucien Bouchard s'est demandé si la reprise de la construction de grands barrages hydroélectriques ne serait pas souhaitable, évoquant même sa conviction que « ça nous prend des grands projets ». Il aura peut-être raison en ce qui a trait aux grands projets hors du secteur électrique. Pour ce qui est des grands barrages, cependant, il a tort, et ce pour de nombreuses raisons. (...)

Même si le contexte économique était pareil à celui de 1970, les technologies énergétiques ne le sont pas. En 1970, le choix fut relativement simple: entre les mégaprojets hydroélectriques, nucléaires ou fossiles, il était difficile de s'opposer au choix qu'a fait Robert Bourassa (je fais abstraction, bien sûr, de la question très légitime des droits des autochtones). Mais 1996 n'est pas 1970. Entre temps, le monde énergétique a évolué de façon radicale, notamment par une explosion des technologies disponibles, autant du côté de l'offre que de celui de la demande.

Tout d'abord, il y a bien sûr les nouvelles technologies de production, et en premier lieu l'éolien. Il y a quinze ans, l'éolien faisait son entrée dans le monde énergétique avec une technologie peu maîtrisée et entraînant des coûts très élevés. Alors que l'hydro nous coûtait 3,5¢/kWh, l'énergie éolienne revenait à quelque 50¢ à 80¢/kWh. Depuis, des matériaux légers avancés et une mécanique dite « à vitesse variable » ont réduit de façon drastique les coûts de cette filière. Alors que nos barrages nous coûtent aujourd'hui quelque 4,5¢ à 5¢/kWh, l'éolien se situe entre 4¢ et 6¢/kWh, suivant le site. De plus, étant extrêmement flexible et modulaire, l'éolien réduit de façon significative les risques financiers associés aux aléas de la demande. (...)

Mais plus encore, ce sont les technologies du côté de la demande, c'est-à-dire pour produire ce qu'on dénomme communément des « mégawatts », qui sont en mesure de bouleverser les choix énergétiques de l'avenir.

Quelles sont donc ces technologies d'efficacité énergétique? Pour n'en nommer que certaines, ce sont des ampoules consommant 85 % moins d'énergie et durant 50 fois plus longtemps pour fournir un même éclairage. Ce sont des moteurs industriels qui économisent 45 % de la charge électrique. Ce sont des nouvelles fenêtres permet-



L'ère n'est plus aux grands projets hydroélectriques.

tant de faire entrer plus d'énergie qu'elles n'en laissent sortir (qui sont donc plus efficaces que des murs; on parle maintenant de « fenêtres productrices d'énergie »). Sans parler, bien sûr, d'une meilleure isolation des murs, du calfeutrage des portes, etc...

Mais, au-delà de la disponibilité de ces nouvelles technologies d'efficacité énergétique, ce sont leurs coûts et leurs retombées économiques qui devraient retenir l'attention. De façon générale, le coût moyen des mesures d'efficacité énergétique représente du tiers à la moitié du coût d'un grand barrage hydroélectrique. Selon l'analyse effectuée par Hydro-Québec, un programme musclé d'efficacité électrique coûterait quelque 3 milliards pour fournir un service que des barrages comme Grande-Baleine ne pourraient produire qu'au coût de 7,5 milliards. C'est donc une économie de 4,5 milliards qui pourrait alors ainsi être redistribuée à l'intérieur de l'économie québécoise, stimulant la création d'emplois et améliorant la situation financière des entreprises comme des plus démunis parmi nous.

Qui plus est, les emplois directement créés par de tels programmes sont plus nombreux que les emplois associés aux grands barrages (sans parler des effets de la redistribution des économies ainsi obtenues). (...)

Mais de quel type d'emploi s'agit-il? Dans le cas des grands

barrages, on le sait, ce sont des emplois presque exclusivement occupés par des hommes, devant quitter leurs familles pendant la majeure partie de plusieurs années, et concentrés à un seul endroit. Dans le cas de l'efficacité énergétique, c'est tout le contraire. D'abord, les emplois sont tellement diversifiés qu'il y a place autant pour les travailleuses que pour les travailleurs, et plus encore dans les emplois créés par la redistribution des économies. Ce sont des emplois situés près ou dans les communautés de travailleurs (le potentiel est parfaitement et proportionnellement lié aux populations humaines). Contrairement aux grands barrages, ils font consensus à l'intérieur des communautés comme de la société dans son ensemble (déjà trois communautés, au Lac Saint-Jean, en Mauricie et à Montréal, ont lancé des programmes d'efficacité énergétique des plus mobilisants). Et ils sont plus stables que les barrages, évitant les cycles boom-déclin qui peuvent détruire des communautés entières. (...)

En évoquant la reprise des grands travaux énergétiques, le premier ministre reprend des images fortes sur le plan électoral, mais peu appropriées. Les mégaprojets hydroélectriques offriraient peut-être de belles possibilités photographiques, mais mettraient davantage en péril la santé financière d'Hydro-Québec et, par surcroît, du Québec entier. (...)

## L'anglais fait fureur; le français fait pitié

RODRIGUE LAROSE

L'auteur est porte-parole du groupe VIVE LE FRANÇAIS de l'école du Triolet, à Sherbrooke.

Madame Pauline Marois, ministre de l'Éducation

Qu'entendez-vous faire, madame la ministre de l'Éducation? Pendant que l'anglais « fait fureur » dans plusieurs conseils scolaires francophones à travers le Québec, le français fait pitié à tous les ordres d'enseignement.

Le français fait pitié au primaire. Depuis 1958, le nombre d'heures réservées à l'enseignement du français y a diminué de 34 % selon le ministère de l'Éducation. On s'attendrait à ce que, conscientes de leur mission culturelle et aiguillonnées par leur direction et leur conseil d'orientation, les écoles rivalisent d'imagination et d'ardeur pour compenser cette perte. Or, il n'en est rien. Aucun effort supplémentaire n'est consenti pour asseoir solidement les bases grammaticales, orthographiques et syntaxiques du français à l'âge où la répétition et les exercices soutenus sont essentiels à tout apprentissage ou « dressage » à long terme (pour la vie). Non. On s'en remet au programme éthéré officiel souvent basé sur les élucubrations spontanées des élèves. Plusieurs même, modifiant le régime pédagogique, réduisent encore plus la place du français en donnant absurdement priorité à la langue seconde en 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année par des bairns intensifs d'anglais (éclipsant le français) pendant la moitié de l'année... avant que les élèves n'aient assimilé et consolidé les premières habiletés grammaticales, orthographiques et syntaxiques en langue maternelle. (...)

Conséquence inévitable: le français fait pitié au secondaire. Pas de temps pour le rattrapage des lacunes du primaire! La médiocrité et le mépris de la langue s'installent à demeure chez nombre d'élèves et dans l'indifférence. Les nombreux objectifs spécifiques du programme de français fondé sur la communication s'y bousculent. Par « l'apprentissage sur le tas », non systématique, tant bien que mal, on tente de colmater les trous en grammaire, en orthographe, en syntaxe, en vocabulaire, etc., trous qui, chez plusieurs élèves, s'agrandissent, d'autant plus que l'apprentissage rigoureux ne fait toujours pas partie du programme! (...) Pourtant, l'usage correct

et la maîtrise adéquate du français tant oral qu'écrit restent l'objectif terminal du cours secondaire. Et, décompte ou désastre final, 40 % des élèves décrochent. Des faiblesses graves en français, essentiel partout, sont intimement associées au phénomène.

Remu au collège, le français fait toujours pitié... En effet, « il n'est pas rare de rencontrer des élèves qui font 60 fautes dans un texte de 200 mots; « certains sont incapables de reconnaître la nature des mots, incapables de discerner un sujet d'un verbe et d'un complément », raconte *Le Devoir* du 14 février 1995. (...) Et, même après l'élimination naturelle et catastrophique en amont, le français fait encore et toujours pitié à l'université. Ayant réussi leurs études, plusieurs étudiants n'ont pas droit à leur diplôme. Ils ont été recalés une, deux ou trois fois à l'épreuve obligatoire de français. (...)

Les moyens n'étant pas pris, dès le primaire, pour assurer les bases du français, la preuve est donc faite depuis longtemps que de nombreux jeunes en traînent les conséquences pendant tout leur parcours scolaire ou succombent en chemin. Par contre, assez peu d'élèves ratent leurs études ou se voient bloquer l'accès à un métier à cause d'échecs en anglais. Ils savent tirer profit des cours ordinaires de langue seconde inscrits à la grille horaire et, quand ça ne suffit pas, au moment où ils en ont besoin, ils vont chercher le perfectionnement nécessaire. Les lacunes en

anglais peuvent se combler en tout temps. Celles en langue maternelle demeurent difficilement rattrapables... après avoir bloqué plusieurs avenues dès le départ. Loin de nous l'idée qu'une seconde langue, l'anglais en l'occurrence (et pourquoi pas une troisième?) ne doive pas faire partie du bagage des Québécois. Mais c'est le français qui cause problème à une majorité d'élèves dès le primaire. (...)

Madame la ministre, puissiez-vous ramener à la réalité les différentes autorités scolaires. Les lacunes en français peuvent se combler en tout temps. Celles en langue maternelle demeurent difficilement rattrapables... après avoir bloqué plusieurs avenues dès le départ. Loin de nous l'idée qu'une seconde langue, l'anglais en l'occurrence (et pourquoi pas une troisième?) ne doive pas faire partie du bagage des Québécois. Mais c'est le français qui cause problème à une majorité d'élèves dès le primaire. (...)

**Il faut ramener à la réalité les différentes autorités scolaires.**

## Le CPQ contre la double rémunération

Presse Canadienne

Une majorité d'entreprises membres du Conseil du Patronat du Québec (CPQ) est contre la double rémunération de certains administrateurs publics.

C'est ce qui ressort d'une consultation menée en mars auprès de 450 membres corporatifs du CPQ. Des 101 personnes ayant répondu, 74 se sont prononcées contre la double rémunération de certains administrateurs publics.

Récemment, le groupe de travail chargé par le gouvernement québécois d'étudier la question de la double rémunération d'anciens députés, policiers, médecins et autres personnes du secteur public qui, bien que retraités, ont repris du service pour le compte de l'État, a recommandé de plafonner à un niveau « socialement acceptable » le total de leurs revenus.

Les quatre membres du groupe de travail, présidé par le secrétaire général du Conseil exécutif, Michel Carpentier, font valoir que le plafonnement proposé ne devrait pas « empêcher le secteur public de pouvoir compter sur les personnes jugées les plus compétentes pour assumer les tâches nécessaires au bon fonctionnement des administrations publiques ».

Le premier ministre Lucien Bouchard a déjà fait savoir que le rapport fera l'objet d'une vaste consultation.



**Charles Goldfinger,**  
directeur de Global  
Electronic Finance  
auteur de *L'utile et le futile -  
l'économie de l'immatériel*



**Réjean Bouliane,**  
vice-président de  
I.C.E., Bell Canada  
(Information, Communication  
et Événements culturels)



**Louise Beaudoin,**  
ministre de la Culture  
et des Communications  
du Québec  
Le nouveau rôle de l'État  
dans le développement des  
industries culturelles



**Keith Spicer,**  
président du CRTC  
participera au débat sur le  
code de l'autoroute de  
l'information



**Théodore Becker,**  
professeur de sciences  
politiques, Université  
d'Alabama, spécialiste de  
la démocratie numérique

formation multimédia et audiovisuel

### COMMUNICATIONS 96

exposition multimédia et audiovisuel

L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU CITOYEN • LE TRAVAILLEUR À L'ÈRE DU POST-SALARIAT • LE CHOC FRONTAL DES CYBER-ENTREPRISES  
L'ÉNORME POTENTIEL DE L'INFOROUTE • L'ENJEU PRIMORDIAL DES CONTENUS • LA DÉROUTANTE EXTENSION DU CYBERESPACE  
LE CODE DE L'INFOROUTE • COMMENT TRAVILLERONS-NOUS AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE?

PRODUCTION 96

Gouvernement du Québec  
Ministère de la Culture  
et des Communications du Québec

Gouvernement du Québec  
Ministère des Affaires  
Internationales

Bureau National de  
développement régional  
(Québec)

ESTYB

BEL I.C.E.

Cable Tv

Vidéotron Inc

QUI FAIT QUOI

La Presse

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET  
DE COMMUNICATIONS 96

MEILLEURS PRIX  
avant le 26/04/96

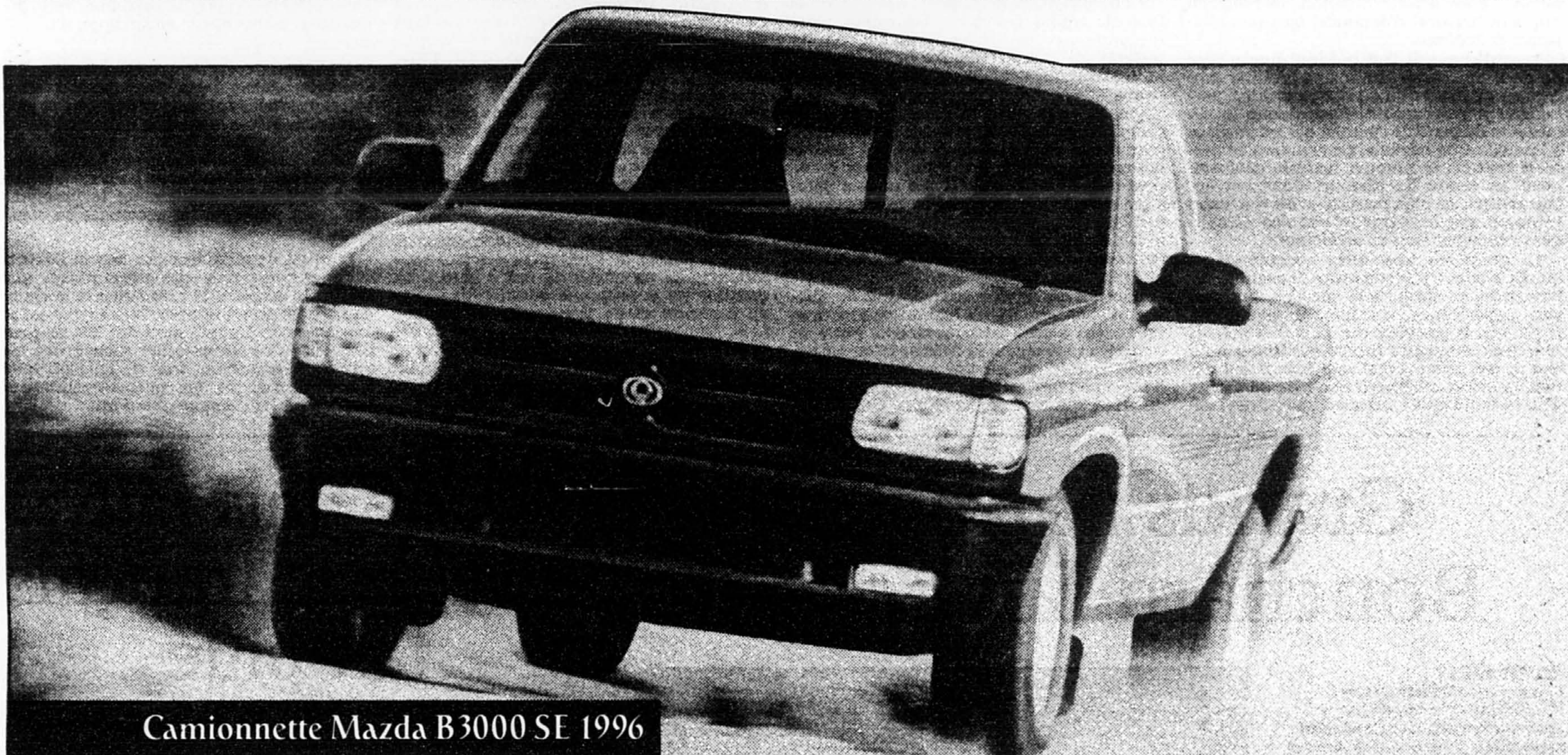
21 au 25 mai 1996

(514) 842 5333

<http://www.qfq.com>

Hôtel du Parc  
Le Centre de Conférences de Montréal

Également au programme 75 ateliers et séminaires.



Camionnette Mazda B3000 SE 1996

# LA CAMIONNETTE «ALL-DRESS»!

Jetez un  
coup d'œil à la  
Camionnette  
B3000 SE  
Édition spéciale.

Vous verrez comme elle est bien  
garnie! Jantes moulées en aluminium,  
pneus plus gros (P225/70 R14), miroirs à  
commande électrique et finition intérieure

rehaussée avec groupe éclairage comprenant lampe de lecture, lampe pour  
caisse et lampe sous le capot.

Elle possède aussi un coussin de sécurité côté conducteur, la radio  
AM/FM stéréo avec lecteur de cassette et une carrosserie ornée de bandes  
latérales Édition spéciale.

Le tout est superbement agencé! Moteur V6 de 3 l à injection  
électronique, freins ABS à l'arrière, barres stabilisatrices avant et arrière,  
ainsi qu'une instrumentation complète incluant le compte-tour.

Cette Édition spéciale, dotée d'amortisseurs de diamètre plus grand  
et de ressorts à lames plus fermes, a été spécialement conçue pour la  
manutention de grosses charges.

À 1 618 \$ de moins que la  
Toyota Tacoma, cabine standard,  
«Package #1», c'est la camionnette  
importée qui offre le meilleur  
rapport qualité-prix.

Voyez votre concessionnaire  
Mazda. Et obtenez une camionnette  
bien garnie à tout petit prix!

B3000 SE ÉDITION SPÉCIALE  
À PARTIR DE :

**15 800 \$\***

TAUX DE FINANCEMENT

**4,9 %\***

**mazda**

EMPORTE-MOI

Politique

# Somalie : l'Armée fait la grande fouille

HUGUETTE YOUNG  
de La Presse Canadienne, OTTAWA

Qu'ils soient sur terre, dans les airs ou sur mer, les membres des Forces armées ont consacré une partie de leur journée, hier, à passer tous leurs dossiers au peigne fin afin de retrouver des documents importants relativement à l'affaire somalienne.

« C'est une tâche ardue, une tâche qui exige beaucoup d'efforts de la part de tout le monde dans les forces canadiennes, y compris le

personnel militaire et civil, a affirmé le capitaine Christian Lemay, porte-parole de l'équipe de liaison de l'enquête sur la Somalie au sein du quartier général de la Défense nationale.

« En bout de ligne, ce qui va être important, c'est de regarder le résultat obtenu et après on verra si l'exercice aura été fructueux ou non. »

Pour donner suite aux plaintes de la Commission d'enquête sur la Somalie, le chef d'état-major de la Défense, Jean Boyle, a ordonné mercredi dernier à tous les militaires de laisser tomber toutes leurs activités « non essentielles » hier afin d'essayer de retrouver les documents manquants.

La commission a découvert qu'il

lui manquait des registres clé décrivant les activités quotidiennes des commandos du Régiment aéroporté en Somalie, de même que des documents émanant du quartier général de la Défense à Ottawa.

Ces documents, s'ils existent, seront acheminés à l'équipe de liaison avant d'être transmis à la commission d'enquête, a fait savoir le capitaine Lemay.

Le critique réformiste à la Défense Jim Hart trouve « suspect » ce processus. Si des documents refont surface, ils devraient être envoyés directement à la GRC, a-t-il signalé hier au cours d'un entretien téléphonique.

Ce sera à la commission, si elle le désire, de rendre ces documents publics.

Niant toute participation à quelque complot que ce soit pour étouffer l'affaire somalienne, le général Boyle a demandé aux membres du personnel civil et militaire — ils sont environ 100 000 — de vider leurs tiroirs et de fouiller dans leurs classeurs.

« On regarde (sic) ceux qui faisaient partie du Régiment aéroporté et ceux qui faisaient partie du quartier général, a précisé le capitaine Lemay. Mais comme le régiment aéroporté a été démembré et que tout le personnel a été envoyé un peu partout dans toutes les bases du Canada, on cible tout le monde. »

À Valcartier comme à la base d'Edmonton, sur la côte Ouest comme sur la côte Est, les militaires étaient à l'oeuvre.

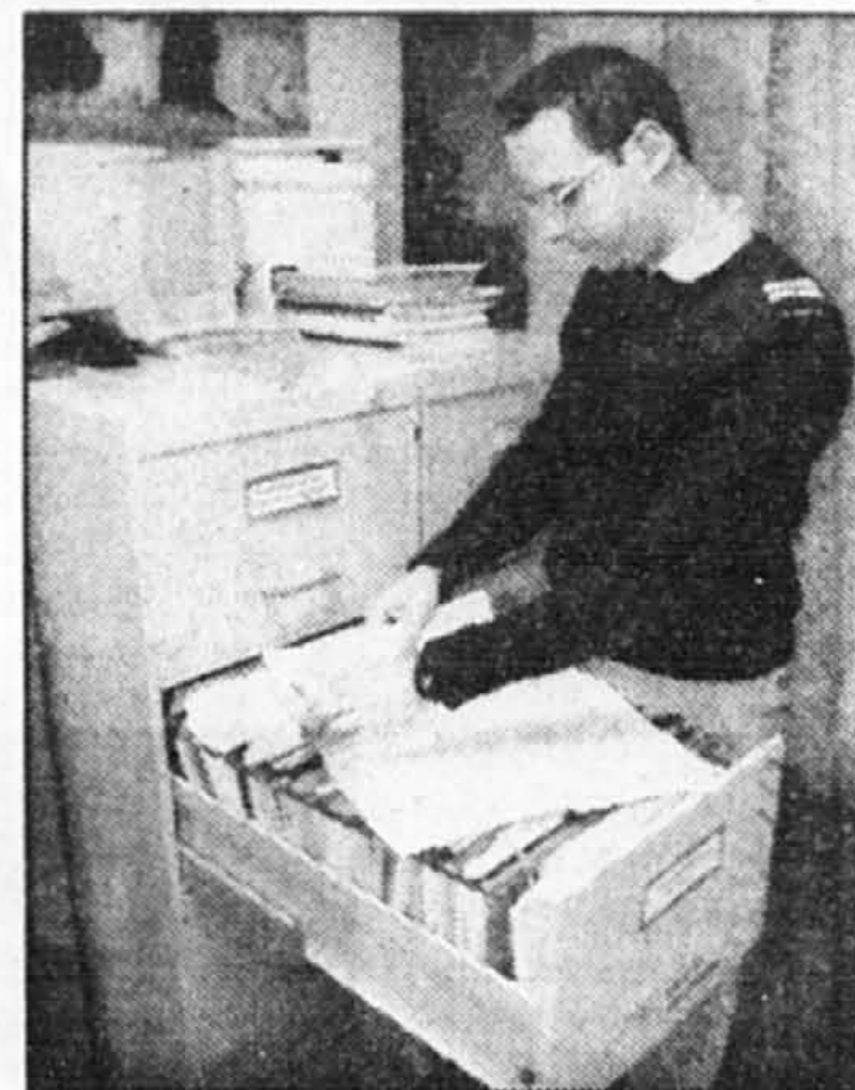


PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Comme des milliers de militaires, le capitaine Richard Cusson, de la base militaire de Saint-Hubert, a participé à la grande fouille, hier,

## L'affaire Regan : interdit de publication

Presse Canadienne  
HALIFAX

De vifs débats sur la question de la divulgation de preuves ont marqué le début, hier, d'une enquête préliminaire portant sur 17 accusations à caractère sexuel qui pèsent contre Gerald Regan, ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse et ex-ministre fédéral.

Le célèbre avocat torontois qui représente M. Regan, Ed Greenspan, a pris une mesure inhabituelle en demandant au juge d'ordonner à deux ou trois procureurs de quitter la salle d'audience durant le témoignage de la première des 13 femmes qui ont accusé M. Regan d'avoir commis divers délits sexuels.

Le juge Jean-Louis Batiot a rejeté

la motion de Me Greenspan, survenue après des mois de discussions sur la question de la divulgation des preuves entre l'avocat et les procureurs néo-écossais.

Me Greenspan avait soutenu qu'il se pourrait qu'il ait à appeler les procureurs de l'accusation à la barre des témoins pour déterminer si ces derniers lui avaient bien communiqué toutes les preuves relatives à l'affaire.

Les raisons précises à l'origine de la requête de la défense ne peuvent être rapportées à cause d'une ordonnance de non-publication des preuves dont il sera fait état au cours des trois semaines que doit en principe durer l'enquête préliminaire, qui déterminera si oui ou non on dispose d'assez de preuves pour aller de l'avant avec le procès.

## Charest accuse Manning de « manipuler » les militants conservateurs

JULES RICHER  
de La Presse Canadienne, OTTAWA

Les hostilités se poursuivent de plus belle entre les conservateurs et les réformistes.

Après la publication hier d'un document interne provenant du bureau de Preston Manning, Jean Charest accuse cette fois ses adversaires de tenter de « manipuler » les militants de sa formation en tentant d'obtenir leur adhésion au Parti réformiste.

« C'est juste de la manipulation », a affirmé M. Charest lors d'une entrevue depuis la Floride où il prend des vacances en compagnie de sa famille.

Dans un mémo dont de larges extraits ont été reproduits hier dans le quotidien The Globe and Mail, M. Manning encourage ses militants à lancer une vaste campagne de recrutement téléphonique auprès des conservateurs déçus par les piètres résultats de leur formation lors des élections complémentaires du 20 mars.

Il leur fait également part de son intention de présenter une résolution lors du prochain congrès réformiste, en juin prochain, destinée à couper l'herbe sous le pied des partis conservateurs provinciaux.

La résolution, écrit M. Manning, autorisera le comité exécutif du parti « à endosser les candidatures des candidats réformistes provinciaux dans les circonscriptions où les députés conservateurs provinciaux auront activement fait campagne contre les candidats du Parti réformiste qui se sont présentés à des élections fédérales ».

Le but ultime, selon M. Manning, est de rallier les militants conservateurs sous la bannière réformiste afin d'éviter de diviser les votes lors des prochaines élections fédérales.

En réaction, Jean Charest estime qu'il s'agit purement et simplement d'une tentative de chantage.

« Le cynisme du mémo de M. Manning est assez éloquent. D'une part, il dit (aux conservateurs) qu'ils doivent se joindre à eux pour ne pas diviser le vote au niveau fédéral. Mais, dans l'hypothèse où ils ne collaborent pas, il les menace de diviser le vote au niveau provincial », a-t-il souligné.

Les tensions entre les conservateurs et les réformistes sont vives depuis le référendum d'octobre dernier. M. Charest a tenté un rapprochement à la fin de l'automne. Mais l'affaire s'est soldée par un échec, les uns comme les autres s'accusant de mauvaise foi.

Après les élections complémentaires du mois de mars, plusieurs, dont le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, ont appelé à une fusion entre ces deux partis de la droite.

Cette idée, Jean Charest la balaye maintenant du revers de la main.

« Ce serait très mal comprendre la politique au Canada que de penser qu'on peut unir les soi-disant forces de la droite », a-t-il dit.

Selon lui, les deux partis affichent des vues totalement différentes sur un point qu'il juge fondamental. « Notre histoire, nos actions ont toujours été guidées par la question de l'unité du pays. Les réformistes et M. Manning, eux, ont bâti leur capital politique sur la division. »

M. Charest ne croit donc pas que ses militants seront tentés par l'aventure réformiste.

« Ça obligerait les gens qui ont observé M. Manning à oublier tout ce qu'ils ont vu lors des trois dernières années : sa position avant le référendum, sa position après. »

Entre-temps, a ajouté M. Charest, le Parti conservateur doit poursuivre patiemment, étape par étape, le processus de reconstruction qu'il a entrepris après sa défaite désastreuse lors des dernières élections fédérales.



Jean Charest

Seulement chez **HYUNDAI Gabriel**

### SUPER SPÉCIAL DE PÂQUES

**ACCENT L 1996**  
3 portes, 5 vitesses  
**169 995\$\***  
TRANSPORT & PRÉPARATION INCLUS

**ÉLANTRA 1996**  
5 vitesses  
**209 995\$\***  
TRANSPORT & PRÉPARATION INCLUS

**SONATA 1996**  
5 vitesses  
**279 995\$\***  
TRANSPORT & PRÉPARATION INCLUS

ACCENT MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX LE MAGASIN CARLIER

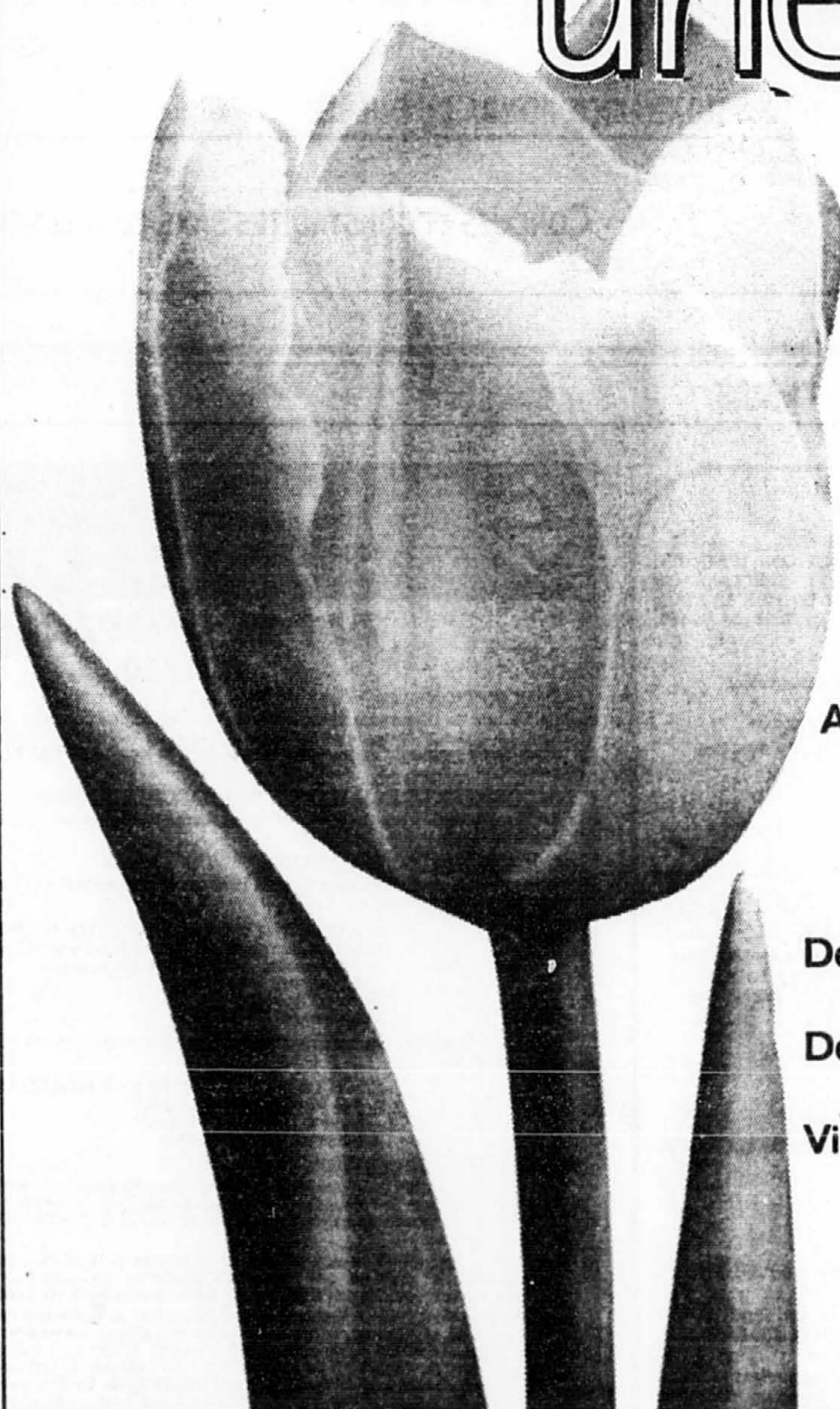
CHANGEMENT D'HUILE GRATUIT À VIE!

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES HYUNDAI. Par l'intermédiaire de CAA Auto, organisme affilié à la CAA.

\*Location 48 mois, comptant 995\$. Valeur résiduelle garantie, 24 000 km alloués. 076 km excédentaire. Taxe en sus.

7020, HENRI-BOURASSA EST  
**329-7777**

# Armstrong vous fait une fleur!



Épargnez jusqu'à **100 \$** ou plus avec nos **couvre-planchers**

Le printemps est de retour, et voici une offre florissante de Armstrong qui saura vous séduire. Économisez jusqu'à 100 \$ et plus sur votre prochain couvre-plancher Armstrong.

- Designer Solarian® 11 Économisez 5 \$ la v. car.
- Designer Solarian Économisez 4 \$ la v. car.
- Vision® Solarian Économisez 3 \$ la v. car.



<b>Décor Tapis Énard inc.</b> 455, boul. Sainte-Rose Laval <b>622-9460</b>	<b>Georges Guy Tapis inc.</b> 3989, rue Ontario Est Montréal <b>527-8731</b>	<b>Les Tapis Jaban inc.</b> 515, rue Leclerc, local 101 Repentigny <b>585-5670</b>	<b>René Bédard inc.</b> 56, rue Legault Saint-Jérôme <b>432-3020</b>
<b>Roy &amp; Fils Itée</b> 3399, boul. Crémazie Est Montréal <b>725-4754</b>	<b>Tapis L &amp; C inc.</b> 4741, av. Verdun Verdun <b>766-3521</b>	<b>Tapis Mini Prix inc.</b> 459, boul. Sainte-Foy Longueuil <b>646-5876</b>	<b>Valiquette</b> 465, boul. Arthur-Sauvé Saint-Eustache <b>472-7152</b>

\*Basé sur une pièce moyenne de 20 v. car. Informez-vous au magasin pour plus de détails. Cette offre expire le 12 mai 1996.

# JAMAIS JAMAIS PRIX!

SEULEMENT

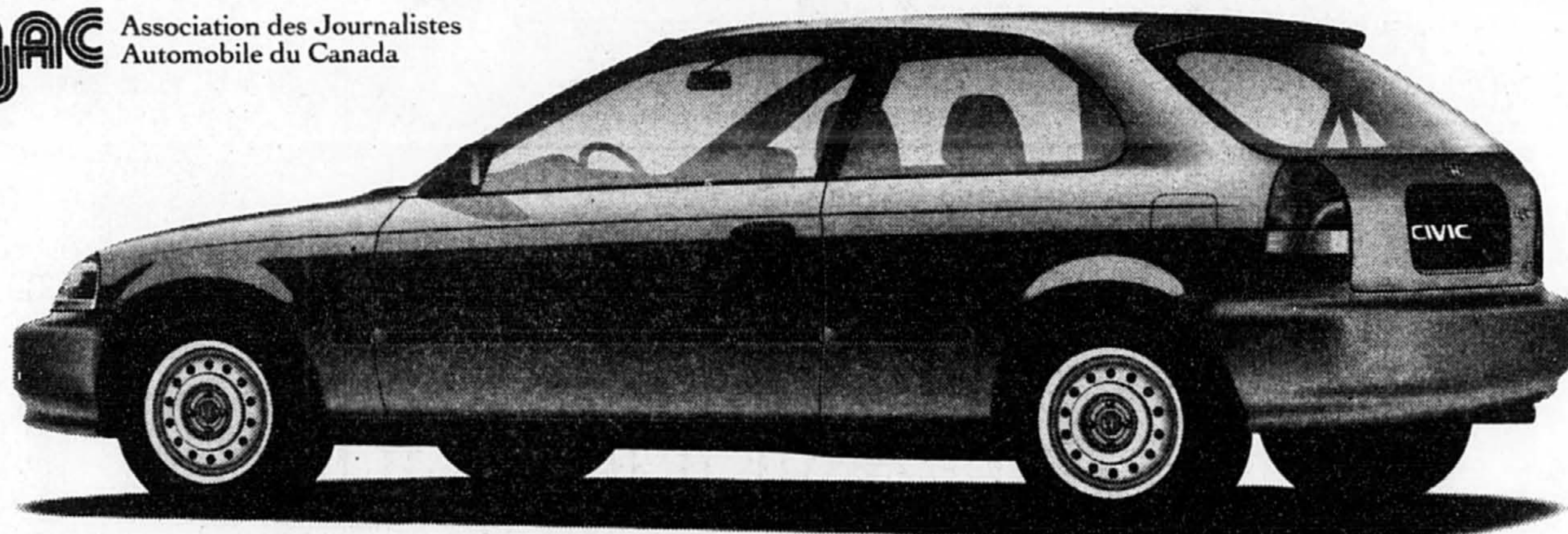
# 198\$\*

PAR MOIS

Location 48 mois

1996 « La meilleure voiture économique de l'année »

**AJAC** Association des Journalistes  
Automobile du Canada



CIVIC HATCHBACK 1996

# H O N D A

\*Cette offre s'applique à la Civic Hatchback CX 1996 neuve (modèle EJ632T). Mensualités de 198 \$ pendant 48 mois (total des versements: 9 504 \$). Un versement initial de 1 880,41 \$ ou un échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 250 \$ sont exigibles. Franchise de kilométrage: 96 000 km; frais de 10 cents le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Transports, préparation inclus. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Option d'achat de 6 367,55 \$ plus taxes au terme de la location. Offre réservée aux particuliers.

LES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

# H O N D A

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION.



## AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS



Ville  
de  
Varennes

**APPEL D'OFFRES  
TRAVAUX D'ÉGOUTS ET  
D'AQUEDUC  
TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE RUE  
RUE THÉODORE-ROBITAILLE**

DOSSIER 2201  
RÉSOLUTION 96-092

La Ville de Varennes demande des soumissions pour l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc et préliminaires de rue sur la rue Théodore-Robitaille pour desservir vingt (20) terrains.

### DOCUMENTS

Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau de Dessau inc., au 550, chemin Chamby, bureau 200, Longueuil, à partir de mercredi le 10 avril 1996, moyennant la somme de cinquante dollars (50 \$), taxes incluses, en argent ou par chèque fait à l'ordre de Dessau inc. Ce montant est non remboursable.

### EXIGENCES

La soumission doit être déposée en trois (3) copies et doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission d'un montant équivalant à 10 % du total de la soumission et d'une lettre d'une compagnie d'assurances ou d'une banque garantissant l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services pour une valeur de 100 % du montant soumissionné. Les soumissions seront valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture.

Seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires au Québec et possédant une licence d'entrepreneur en travaux d'égouts et d'aqueduc sont autorisées à soumissionner.

### DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions doivent être présentées dans l'enveloppe de retour fournie à cette fin et déposées au bureau du greffier, local 412, au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville situé au 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec) J3X 1T5, avant 11 h le mercredi 24 avril 1996.

Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture à la salle de délibérations du Conseil local 320, 3<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville de Varennes.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Donné à Varennes, ce 10 avril 1996.

Yves G. Vincent, o.m.a.,  
Greffier



**CECM**  
Depuis 150 ans,  
au cœur de l'éducation

## APPELS D'OFFRES

La CECM recevra aux heures, dates et lieux indiqués, des soumissions pour l'appel d'offres ci-dessous.

Ces soumissions doivent être scellées, dans les enveloppes fournies à cet effet, puis remises de main à main à la réceptionniste au 1<sup>er</sup> étage de :

LA COMMISSION DES ÉCOLES  
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL  
Bureau de planification et d'études  
3700, rue Rachel Est, Montréal  
Tél. : 596-6472

Événement et description	Dépôt pour plans	Date et heure d'ouverture
Edward Murphy	25 \$	Mercredi 24 avril 1996 15 heures
Réfection de toiture		
René Guénette	25 \$	Mercredi 24 avril 1996 15 heures
Remplacement de fenêtres		
Boucher-de-la-Bruère**	25 \$	Jeudi 25 avril 1996 15 heures
Reaménagement de toilettes		

Les entrepreneurs peuvent se procurer, à l'adresse ci-haut, une série de plans, devis et autres documents de soumission, moyennant la somme indiquée à l'endroit du projet. Chaque dépôt est payable par chèque visé ou mandat bancaire fait à l'ordre de la CECM. Ils doivent accompagner leur soumission d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé de 10% de leur soumission.

Le dépôt pour plans et devis sera remboursé à ceux qui auront présenté une soumission et qui auront retourné les plans et devis complets et en bon état, dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la date d'ouverture des soumissions; autrement ce dépôt sera retenu.

\*\*\*BOUCHER-DE-LA-BRUÈRE: Les soumissionnaires en plomberie-chauffage, ventilation, électricité peuvent se procurer aux mêmes conditions que celles exigées des entrepreneurs généraux, une série de plans et des documents de soumission.

La CECM ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

W2364439



VILLE DE  
WESTMOUNT  
APPEL D'OFFRES

Le bureau du greffier de la Ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E2, recevra des soumissions jusqu'à midi (12 h) le mardi 23 avril 1996, lesquelles seront ouvertes publiquement le même jour à 12 h 15 dans la Salle du Conseil, pour ce qui suit :

RÉCONSTRUCTION DE  
CONDUITS ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS  
ET Puits D'ACCÈS

Appel d'offres numéro : LP-96-02

Le cahier des charges pourra être obtenu au bureau du directeur des travaux publics et ingénieur de la Ville, 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E2, à compter du mercredi 10 avril 1996.

Un montant de vingt dollars (20 \$) sera exigible pour le cahier des charges et ledit montant ne sera pas remboursable.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

M<sup>me</sup> Marie-France Paquet  
Greffière de la Ville

VACANCES  
AIR CANADA

ERRATUM

Nous regrettons de vous informer qu'une erreur s'est glissée dans notre publicité du cahier Vacances Voyages en page 2. Dans la section Jamaïque, l'hôtel Jamaica Grande, les prix devraient se lire comme suit : 13 avril, 1 semaine : 1 699 \$ et 20 avril, 1 semaine 1 749 \$.

Nous nous excusons de tout inconvénient que cette erreur a pu vous causer.

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

### APPELS D'OFFRES

La Ville de LaSalle requiert des soumissions pour :  
TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA CONSTRUCTION D'ÉGOUT,  
D'AQUEDUC, DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET D'ÉCLAIRAGE  
SUR LES LOTS 917-127, 917-133, 917-1-2-1 ET SUR LA RUE LYETTE,  
ENTRE LES RUES ST-PATRICK ET JEANNETTE, CONTRAT E.A.96-662.

Date d'ouverture : 26 avril 1996  
Dépôt pour obtention : 55 \$ (chèque certifié seulement)  
des plans et devis : T.P.S. et T.V.Q. incluses (non remboursable)  
Dépôt de soumission : 10% de la soumission

Pour informations, veuillez composer le 367-6778 ou 367-6772.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU COMPLEXE AQUATIQUE, CONTRAT A.P.96-666

Date d'ouverture : 26 avril 1996  
Dépôt pour obtention : 55 \$ (chèque certifié seulement)  
des plans et devis : T.P.S. et T.V.Q. incluses (non remboursable)  
Dépôt de soumission : 10% de la soumission

Pour informations, veuillez composer le 367-6773.

N.B. : Pour ces 2 contrats, les soumissionnaires devront aussi se procurer les cahiers des charges générales «ÉGOUTS ET AQUEDUC, édition 1993» et «TRAVAUX DE VOIRIE, édition 1995», ouvrages de référence permanents pour ces dits travaux à la Ville de LaSalle, au coût de 60 \$ chacun (chèque certifié seulement - T.P.S. et T.V.Q. incluses).

FABRICATION ET FOURNITURE DE SECTIONS DE PUISARDS RECTANGULAIRES EN BÉTON ET EN CAOUTCHOUC RECYCLÉ FABRIQUÉES EN USINE SELON LES SPÉCIFICATIONS DE LA VILLE DE LASALLE POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) ANS, CONTRAT P.96-667.

Date d'ouverture : 26 avril 1996  
Dépôt pour obtention : 55 \$ (chèque certifié seulement)  
des plans et devis : T.P.S. et T.V.Q. incluses (non remboursable)  
Dépôt de soumission : 10% de la soumission

Pour informations, veuillez composer le 367-6764 ou 367-6760.

FOURNITURE DE MATÉRIEL ET DE LOGICIELS MICRO-INFORMATIQUE, SOUMISSION NO 055274.

Date d'ouverture : 26 avril 1996  
Dépôt pour obtention : 55 \$ (chèque certifié seulement)  
des plans et devis : T.P.S. et T.V.Q. incluses (non remboursable)  
Dépôt de soumission : 10% de la soumission

Pour informations, veuillez communiquer avec Monsieur Michel Bouchard au 391-8362 ou Monsieur Georges Robitaille au 367-6452.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres à compter du 10 avril 1996 en s'adressant aux ATELIERS MUNICIPAUX DE LASALLE, 7277, rue Corder, LaSalle, (Québec) H8N 2J7, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

La Ville de LaSalle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires relatifs aux appels d'offres ci-haut mentionnés.

LOCATION D'UNE CONCESSION ALIMENTAIRE AU CENTRE AQUATIQUE FAMILIAL DE LASALLE.

Date d'ouverture : 26 avril 1996  
Dépôt de soumission : 10% du coût d'acquisition annuelle de la location

Pour informations, veuillez communiquer avec Monsieur Mario Vachon au 367-6350 ou Monsieur Réjean Montbleau au 367-6264.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres à compter du 10 avril 1996 en s'adressant à l'HÔTEL DE VILLE DE LASALLE, 55, avenue Dupras, LaSalle (Québec) H8R 4A8, de 8 h à 16 h 30.

La Ville de LaSalle ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions doivent être retournées au bureau de la greffière soit à l'Hôtel de Ville, 55, avenue Dupras, LaSalle, le 26 avril 1996 AVANT 10 h 30.

L'ouverture des soumissions se fera le 26 avril 1996 à 10 h 30 dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

Chantal Gagnon  
Greffière adjointe de la Ville



SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE  
AUTOMOBILE DU QUÉBEC

### APPEL D'OFFRES P01780

#### DESCRIPTION

La Société de l'assurance automobile du Québec sollicite, auprès de fournisseurs spécialisés dans les travaux de génie civil, des offres afin de réaliser le mandat suivant : Construction d'une aire de contrôle du transport routier dans la localité de LAVAL, Autoroute 15, direction nord.

#### ACCORDS DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Seuls sont admis à présenter une offre, les fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Canada.

#### DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Disponibles à compter du jeudi 11 avril 1996 aux heures normales de bureau : 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant :

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC  
Direction des ressources matérielles et immobilières  
Accueil et renseignements (rez-de-chaussée)  
333, boulevard Jean-Lesage  
Québec (Québec)  
Téléphone : (418) 528-4138

Toute question relative à certains détails de l'appel d'offres doit être acheminée directement et uniquement à :

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC  
a/s de Monsieur Florent Girard  
Téléphone : (418) 528-4138  
Télécopieur : (418) 528-1000

#### GARANTIE DE SOUMISSION

L'offre de service des fournisseurs doit être accompagnée d'une garantie de soumission faite à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec. La garantie de soumission doit être valide pour la période de validité des offres de service et correspondre à l'un ou l'autre des montants suivants :

- 1) Dix pour cent (10%) du montant estimé du contrat, si la garantie est fournie sous forme de cautionnement émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution et conforme aux dispositions de l'annexe 5 du règlement sur les contrats de service.
- 2) Cinq pour cent (5%) du montant estimé du contrat, si la garantie est fournie sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable émise par une banque, une caisse d'épargne ou de crédit ou une société de fiducie ou d'épargne et conforme aux dispositions de l'annexe 6 du règlement sur les contrats de service, d'obligations payables au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada ou, lorsqu'un accord interprovincial est applicable, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire visé par cet accord et dont l'échéance ne dépasse pas cinq (5) ans.

La garantie de soumission sera échangée contre une garantie d'exécution lors de l'adjudication du ou des contrat(s).

#### COÛT DES DOCUMENTS

Le coût des documents est de 100 \$ chacun (non remboursable), payable en argent, par chèque visé ou mandat-poste à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec.

#### DATE ET HEURE DE CLÔTURE

Le mercredi 1er mai 1996 à 15h.  
Les fournisseurs pourront assister à l'ouverture des soumissions qui se tiendra au 333, boulevard Jean-Lesage, rez-de-chaussée, Québec, immédiatement après l'heure de clôture.  
La Société de l'assurance automobile du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Le Directeur des ressources matérielles et immobilières  
Yves Traversy

Autres Avis légaux, Appels d'offres,  
Soumissions et Encans en pages D2, E6, E7 et E8.

## Les certificats HEC

## Investissez dans votre carrière

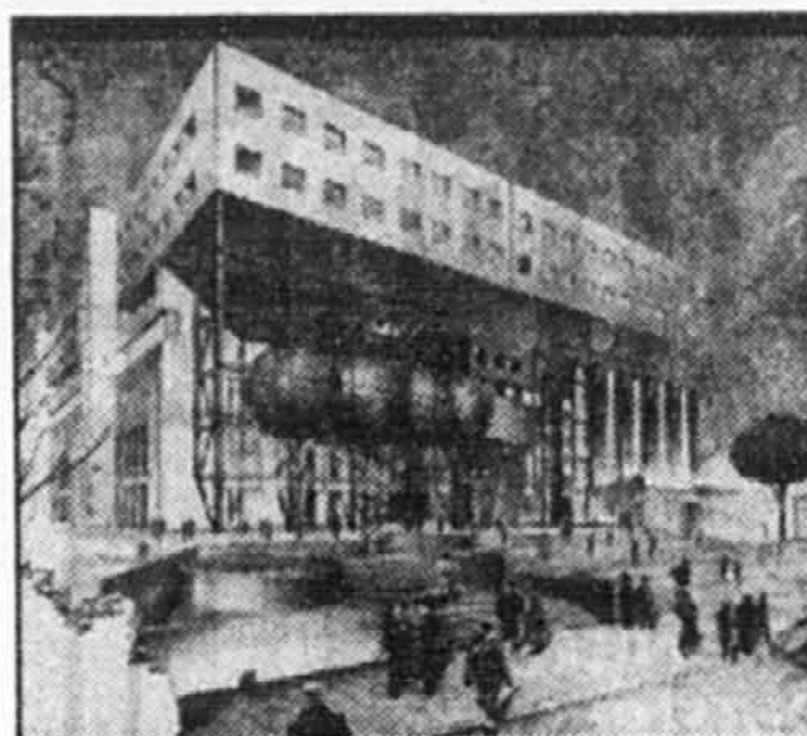
## Certificats offerts :

Commerce de détail et distribution	Gestion du marketing
Commerce international	Gestion des ressources humaines
Comptabilité professionnelle	Informatique pour gestionnaire
Gestion comptable des organisations	Supervision de personnel
Gestion d'entreprise	<b>Admission</b>
Gestion des opérations et de la production	Trimestre d'automne 1996
Gestion financière	Date limite: 1 <sup>er</sup> mai
	30 crédits. Temps partiel.

## Séance d'information

Le dimanche 14 avril,  
à 13 heures.

École des HEC  
5255, avenue Decelles  
Montréal (Métro Côte-des-Neiges)



## Nouveau campus

À l'automne 1996, l'École des HEC emménagera dans un tout nouvel édifice spacieux, à la fine pointe de la technologie. Aux formes architecturales modernes, imprégné de lumière et de la nature environnante, cet édifice procurera aux étudiants un milieu de vie et d'études exceptionnel.

École des Hautes Études Commerciales  
5255, avenue Decelles  
Montréal (Québec) H3T 1V6

(514) 340-6151

Registraire.info@hec.ca  
http://www.hec.ca



L'esprit d'entreprise

Publicités sexistes :  
MediaWatch proteste

Presse Canadienne  
OTTAWA

Aux agences de publicité canadiennes qui se targuent que le sexisme a été pratiquement éliminé de leur industrie, l'organisation féministe MediaWatch sert une mise en garde. Elle rappelle que cinq campagnes publicitaires ont dû être retirées ou modifiées au cours des 10 derniers mois au Canada.

Il y aurait davantage de plaintes, selon MediaWatch, si les consommateurs étaient mieux informés de l'existence d'organismes régulateurs.

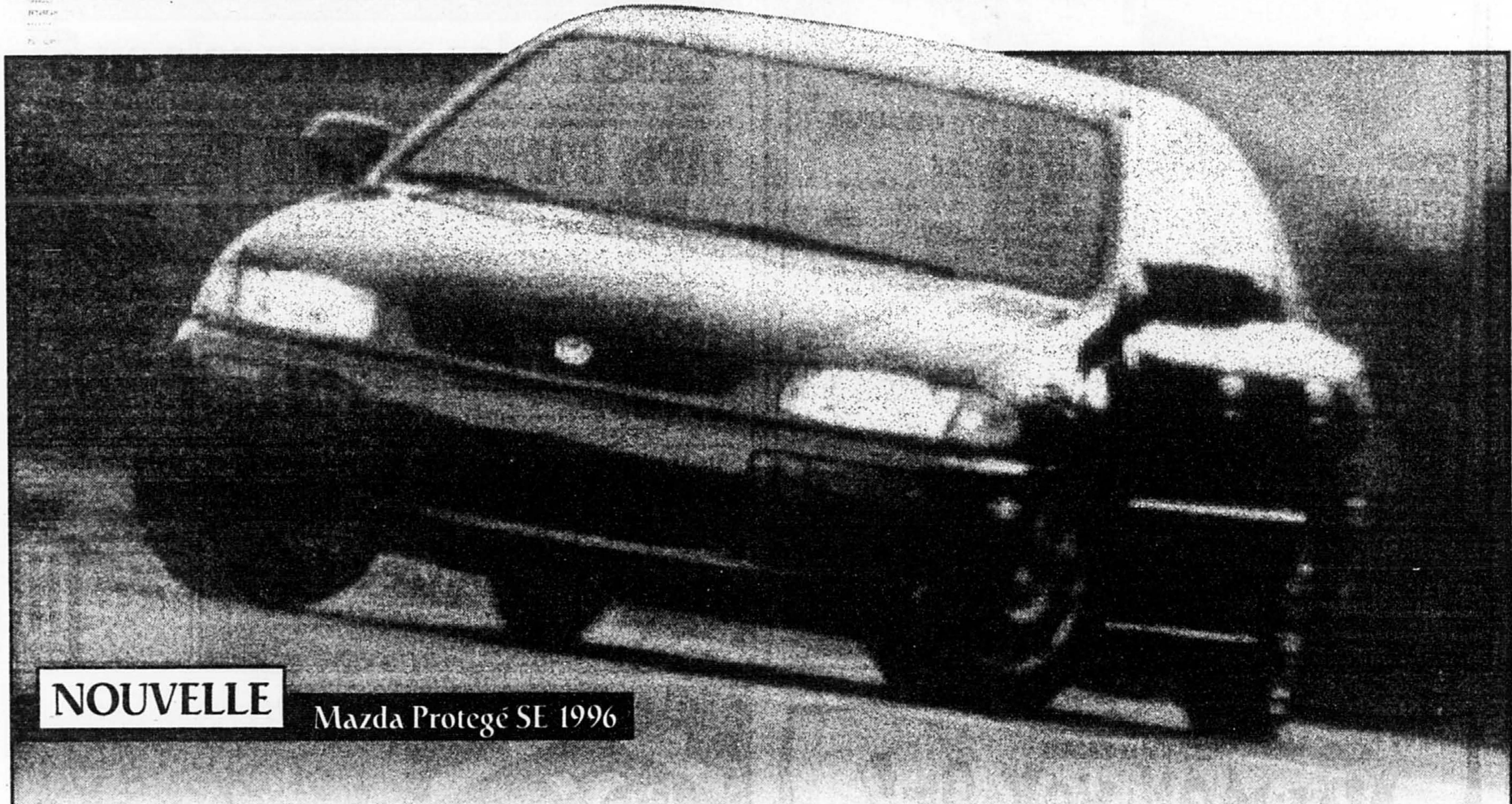
« Il est trompeur de laisser entendre que les problèmes ont été réglés et que l'industrie a été nettoyée », déclare Shari Graydon, présidente de MediaWatch.

« La vaste majorité des consommateurs ne savent même pas qu'il existe un processus de cheminement des plaintes et que des règles sont en place. »

Un sondage réalisé par MediaWatch en 1994 a révélé que près de 75 % des téléspectatrices s'étaient senties offensées par des publicités sexistes, mais que seulement une sur cinq parmi celles-là avait porté plainte.

Shari Graydon veut ainsi réagir aux récents commentaires de certains dirigeants de l'industrie qui se sont montrés étonnés par les propos durs de la ministre du Patrimoine Sheila Copps, le mois dernier, lorsqu'elle affirmait que les stéréotypes racistes et sexistes sont toujours présents dans les publicités télévisées.

Patrick McDougall, président de l'Association canadienne des annonceurs, a affirmé que les cas de sexisme ne concernent plus qu'un nombre très restreint de publicitaires hors normes. Il a accusé la ministre Copps d'être mal informée.



**NOUVELLE**

Mazda Protegé SE 1996

# TOUT CE QUI EST PETIT, C'EST LE PRIX.

La toute nouvelle Mazda Protegé SE vous offre le meilleur rapport qualité-prix sur le marché.

Remarquez ce que vous obtenez comme équipement standard : siège arrière rabattable 60-40, volant inclinable, essuie-glace à balayage intermittent et radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassette et 4 haut-parleurs.

Côté mécanique ? Un moteur nerveux de 1,5 litre à 16 soupapes DACT et direction assistée - elle tourne sur un 10 € ! - suspension arrière à double bras trapézoïdal brevetée et barre stabilisatrice avant.

Et non seulement il s'agit de la voiture la plus spacieuse de sa catégorie... non seulement elle est économique à l'achat... mais de plus, elle est fiable et consomme très peu d'essence.

Voyez la nouvelle Protegé SE chez votre concessionnaire Mazda. Une voiture de qualité. Faites pour durer !

**13 895\$\***  
PDSF

Les concessionnaires Mazda du Québec



EMPORTE-MOI

**BUREAU EN GROS**  
Articles de bureau - Bon prix d'entrepôt

# PRIX COUPÉS!

## ORDINATEUR 586/100 MHz MULTISUPPORT

- Processeur 586/100 Cyrix, puissant
- Mémoire vive de 8 Mo
- Disque dur de 1,0 Go
- Windows 95 préchargé
- Carte sonore 16 bits
- Haut-parleurs multisupport
- Lecteur DC-ROM à quadruple vitesse
- Carte vidéo 1 Mo
- Garantie 1 an sur place (Détails au magasin)



31001/22576  
**1499\$**

ETAIT 1499\$ SANS MONITEUR

**PRIX COUPÉ**



## EPSON IMPRIMANTE COULEUR STYLUS II

- Définition de 720 x 720 points/pouce de qualité photo
- Imprime 4 pages/min. en noir; 1 page/min. en couleur
- Compatible avec Windows 3,1 et 95
- Garantie 2 ans du fabricant (Détails en magasin)

NOTRE PRIX **439\$**

ETAIT 499\$

MOINS LA REMISE POSTALE -30\$

**PRIX APRES-REMISE 409\$**

29044 SUPPORT D'IMPRIMANTE EXPONENT 28140 **39\$**



## EPSON IMPRIMANTE COULEUR STYLUS PRO A JET D'ENCRE

- Couleur de qualité photo à définition de 720 x 720 points/pouce
- Imprime jusqu'à 3 pages/min. en noir, 1 page/min. en couleur
- Alimentation 100 feuilles
- Technologie d'impression à micro-points offrant la meilleure qualité d'impression couleur de son genre
- Garantie limitée 2 ans (Détails en magasin)

**PRIX COUPÉ**

ETAIT 829\$

**729\$**

30639

EPSON CARTOUCHE DE NOIR 23505 **21\$**

EPSON CARTOUCHE DE COULEUR 23506 **44\$**

### LIVRAISON GRATUITE LE LENDEMAIN

À L'ACHAT DE 50\$ OU PLUS  
REGION DU MAGASIN SEULEMENT  
PRÉPARÉZ-VOUS BIEN DÉTAILS

MARCHE-CENTRAL 1035 RUE DU MARCHE-CENTRAL	BROSSARD 6000 BOUL. TACHÉREAU	POINTE CLAIRE 305 BRUNSWICK (PREMIÈRE FAIRVIEW)	ST-LÉONARD 6000 JEAN-TALON EST	HEURES D'OUVERTURE: LUN. À VEN. 9h à 21h SAMEDI 9h à 17h DIMANCHE 11h à 17h
MONTRÉAL 301 ST-ANTOINE OUEST (À L'ANGLE DE BLEUET)	LAVAL 3003 BOUL. LE CARREFOUR (CARREFOUR LAVAL)	ST-LAURENT 3000 CÔTE-VERTU	LASALLE 7214 NEWMAN	

## Les lecteurs du Bas-Saint-Laurent courtisés par un nouveau quotidien

Presse Canadienne RIMOUSKI

Les dirigeants et propriétaires de médias oeuvrant dans la région du Bas-Saint-Laurent sont plutôt perplexes face à la venue d'un quotidien régional dans l'axe Rivière-du-Loup-Matane, dont le contenu général a été dévoilé hier en conférence de presse.

Le quotidien *Le Fleuve*, un tabloïd de 32 pages, qui doit être dans les kiosques d'ici la

mi-mai, publiera à ses débuts à environ 10 000 exemplaires à raison de cinq jours semaine pour un budget annuel de 3,5 millions. La salle de rédaction, composée de 16 journalistes et cadres, aura des ramifications à Rivière-du-Loup, Matane et Mont-Joli.

La Société d'information du Fleuve investira dans ce projet 950 000 \$. Selon l'un des promoteurs du projet, Louis Belzile, *Le Fleuve* devrait être rentable après deux ans.



## Galerie des couvre-sols au 5<sup>e</sup>

Vous y trouverez une superbe sélection de tapis d'appoint provenant du monde entier. Choisissez les modèles, les couleurs et les motifs classiques qui sauront embellir votre décor.

### TAPIS D'APPOINT STYLE TAPISSERIE FAITS MAIN!

- ▶ Modèles 100 % laine tissés à la main
- ▶ Motifs champêtres classiques et Aubusson français

4 pi X 6 pi .....	<b>699 \$</b>
6 pi X 9 pi .....	<b>1 999 \$</b>
6 pi X 10 pi .....	<b>2 299 \$</b>
9 pi X 12 pi .....	<b>3 199 \$</b>

Toutes les dimensions sont approximatives.

Galerie des couvre-sols 5<sup>e</sup>

### Avantages

- ▶ Livraison partout au Canada. Pas de frais supplémentaires!
- ▶ Sous-tapis antidérapant pour tapis 5 pi x 8 pi ou plus. Pas de frais supplémentaires!

Aussi disponibles : Coussins d'appoint en laine, style tapisserie

Achat en personne. Magasin rue Ste-Catherine au 5<sup>e</sup> seulement

- ▶ Tapis d'appoint du monde entier
- ▶ Gamme complète de moquettes
- ▶ Couvre-sols souples de Domco

Galerie des couvre-sols 5<sup>e</sup>  
Découvrez tout un monde de couvre-sols convenant à tous les décors.  
**MAINTENANT OUVERTS**  
DEUX MAGASINS SOL. EXPRESS de LA BAIE  
3450, Côte Vertu 1710, boul. Des Laurentides Laval

C'est payant d'utiliser un carrelé La Baie!  
la Baie  
CIBC

La Presse ET ckmf énergie PRÉSENTENT LE CONCOURS

# J'AI MON VOYAGE!

Avant Après la visite de l'équipe Énergie

**Tu as une tâche à faire qui te met les nerfs en boule; remplis le coupon de participation et retourne-le à CKMF 94 3 d'ici le 22 avril.**

Christian Tétrault des Grandes Gueules pourrait te téléphoner entre 16 h et 18 h, et t'annoncer que tu gagnes automatiquement un voyage à Cuba pour 2 personnes. En plus, Les Grandes Gueules régleront ce qui t'exaspère en l'envoyant l'équipe Énergie!

**Les Grandes Gueules** Du lundi au vendredi de 16 h à 18 h. **EXOS&L GUBANA**

CONCOURS J'AI MON VOYAGE! C.P. 3094, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K6

Écris-nous ce qui t'exaspère :

Nom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. rés. : ( ) \_\_\_\_\_ bur. : ( ) \_\_\_\_\_

Fac-similé non reproduit mécaniquement accepté. Règlement du concours disponible à CKMF et à LA PRESSE. La valeur totale des prix offerts est de 30 000\$.

La Presse ckmf 94 3 énergie

la Baie services à domicile

## Offres de nettoyage du printemps!

Prix garantis jusqu'au 13 avril 1996.

### NETTOYAGE DE TAPIS

**13 \$ Par pièce** Deux pièces minimum.  
**48 \$ 4 pièces** Plus nous nettoions, plus vous économisez.  
**74 \$ Super offre! Maison complète** 5 pièces, 13 marches et 1 vestibule.

Nous payons toujours la TPS!

NOTRE SERVICE 4 ÉTOILES : UNE GARANTIE DE SATISFACTION À COUP SÛR!

- ★ Nos puissants appareils à la vapeur nettoient vos tapis à fond et leur rendent toute leur fraîcheur.
- ★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits plus passants.
- ★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
- ★ Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!

**79 \$ Canapé et 2 fauteuils ou Canapé et causeuse**

**39 \$** Nettoyage de conduits de ventilation par conduit principal, plus 6,99 \$ par bouche.  
**0,99 \$** Nettoyage de tapis d'appoint Ramassage et livraison inclus. (le pied carré (tapis synthétique))

la Baie Du lundi au samedi de 8 h à 18 h  
**Montréal . . . . . (514) 339-5420**  
Sherbrooke... (819) 820-1417 Trois-Rivières... (819) 378-8480  
Drummondville/Victoriaville... (819) 474-8007

Demandez nos trousseaux de détachage Stainsolution™. Renseignez-vous sur notre PROCÉDÉ DE NETTOYAGE COMBINÉ AU SHAMPONG ET À LA VAPEUR, offert à seulement 9 \$ de plus par pièce. Le traitement de protection des fibres est offert moyennant des frais supplémentaires. Les pièces de plus de 250 pieds carrés sont considérées comme deux pièces. Le nombre minimal de pièces à nettoyer est de deux. Service de camion-usine moyennant 9 \$ additionnels par pièce. Frais supplémentaires pour le nettoyage à sec et pour les tissus en coton haïtien, les canapés modulaires et les coussins de dossiers non attenants. Prix garantis jusqu'au 13 avril 1996.

LE SERVICE **InfoBref Bell**

Le téléphone le plus lu... le quotidien le plus écouté!  
**875-Bell**

Consulter le service InfoBref<sup>MC</sup> Bell, c'est lire en écoutant!

La Presse